

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## **Délibération 2022-166 du 12 décembre 2022.**

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 12 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 5 décembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY, F. LETURCQ, I. GUISE,

Mm J.F. LALY, A. LEJOSNE, B. VAILLANT, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, J. C. MAYEUX, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, J. PETIT, F. SELLIER, Ch. LAGNIEZ, H. COPIN, D. BIZART, L. ANTINORI, D. CARON, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, Ch. DAMBRINE, F. FOURNIER.

M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. T. DEMARLE,

Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme S. MANECHEZ,  
Mme I. GUISE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. M. LALISSE,  
M. B. VAILLANT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL,  
M. J. C. MAYEUX, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme E. DROMART,  
M. F. FOURNIER, absent et excisé, a donné pouvoir à Mme M. BONIFACE.

## **Objet : Contrat Local de Santé - Appel à projets 2022 – Prévention de la perte d'autonomie dans le cadre de la Conférence des financeurs CD 62.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 a instauré dans chaque département une Conférence des Financeurs. Cette conférence a pour objectif de coordonner les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune adoptée par les financeurs. A ce titre, la conférence des financeurs du Pas de Calais a lancé un appel à projet concernant la prévention des chutes des personnes de 60 ans et plus, résidant à domicile.

Monsieur le Président indique que les chutes sont fréquentes pour les personnes âgées et sont à l'origine de complications qui peuvent être graves. Au-delà des conséquences physiques liées au traumatisme, une cascade de complications psychologiques et sociales peut également survenir : isolement, syndrome post-chute, ... Ce sont des causes fréquentes de placement en institution des personnes âgées. C'est également la première cause de mortalité en France chez les personnes de plus de 65 ans.

Monsieur le Président précise que l'intercommunalité du Sud Artois a soumissionné sa réponse à cet appel à projet en proposant une action collective autour d'un jeu de rôle intitulé « Jouer pour ne plus chuter ». Cette animation s'appuie sur un jeu de société intitulé « Chutopolis » créé par l'association Arc-en-Ciel de Héricourt (70). Ce jeu est un outil ludique et pédagogique destiné aux professionnels et établissements de santé afin de les aider dans la prévention des chutes mais également à destination direct de nos aînés.

Monsieur le Président détaille les objectifs du projet qui visent à informer et à sensibiliser durablement les personnes âgées par rapport aux chutes, à offrir des pistes d'amélioration du domicile, à intégrer la prévention au parcours de soins de la personne âgée et donc de faire réfléchir les professionnels sur la prévention des risques de chutes. Ainsi, avec l'aide de la ludothèque intercommunale et en compagnie d'un professionnel de santé, des temps d'animation seront programmés dans les structures médico-sociales du territoire (SSR, EHPAD, SAAD, SSIAD...) afin de travailler avec les acteurs du secteur sur ce sujet ainsi qu'auprès des clubs d'aînés du territoire.

Monsieur le Président précise que plusieurs professionnels de santé du territoire se sont déclarés intéressés par cette thématique et sont prêts à accompagner l'intercommunalité dans cette démarche d'animation. Les séances d'animation permettent aux joueurs de se retrouver dans des mises en situation de la vie quotidienne présentant des risques et de réagir en recherchant ensemble la solution présentant toutes les garanties de sécurité. La présence d'un professionnel de santé permettra de justifier et de compléter les réponses ainsi données voir de montrer les bons gestes pour, par exemple, porter un carton ou bien se lever de sa chaise.

Ce projet a été estimé à 3 630,00 €uros. Une demande de subvention est sollicitée à hauteur de 1 500,00 €uros.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la réponse de l'intercommunalité au titre de l'appel à projets lancée par la conférence des financeurs du Pas de Calais dans le cadre de la prévention des chutes pour les personnes de 60 ans et plus ;
- de solliciter une aide financière de 1 500,00 €uros sur les dépenses de ce projet auprès de la conférence des financeurs ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
et transmission en Préfecture*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

**DEL 2022-166 du 12/12/2022**

Contrat local de Santé –

Prévention de la perte d'autonomie.